

b UNIVERSITÄT BERN

MAS ALIS 2022-2024

Philosophisch-historische Fakultät

Historisches Institut, Weiterbildungsprogramm in Archiv-, Bibliotheks- und Informationswissenschaft CAS/MAS ALIS

Les archives paroissiales dans le canton de Fribourg : Du recensement au traitement

Sébastien Demichel

seb.demichel@bluewin.ch

Ce travail porte sur des archives souvent méconnues et pourtant très importantes pour l'histoire locale que sont les archives paroissiales. Aujourd'hui souvent traitées comme des archives privées, elles ont néanmoins une importance publique (du moins pour les plus anciennes), eu égard à leur contexte de production. Avant 1876, les registres paroissiaux (baptêmes, mariages, décès) font par exemple office d'état-civil et constituent bien souvent les seules traces de la vie des individus. Ce travail s'intéresse spécifiquement au canton de Fribourg, qui est actuellement le cadre d'un projet de recensement des archives paroissiales.

Une première partie présente la paroisse comme institution productrice d'archives à travers les siècles. Elle aborde les évolutions structurelles qui expliquent la présence de certains documents dans les archives paroissiales et s'attarde en particulier sur le XIXe siècle, époque où la commune politique s'affirme et où les prérogatives des paroisses et des communes sont redistribuées.

La deuxième partie traite du recensement des archives paroissiales à proprement parler. Elle fait le point sur les recensements préexistants et sur les apports, la méthodologie et les limites du recensement actuel dans le canton de Fribourg. Un sous-chapitre est consacré à une comparaison intercantonale avec plusieurs cantons romands du même diocèse (Genève, Vaud, Neuchâtel) et un canton d'un autre diocèse (le Valais). Il s'intéresse en particulier à la manière dont les archives paroissiales sont traitées dans les archives cantonales respectives, les rapports Église-État et les directives en vigueur.

La dernière partie est consacrée au traitement des archives paroissiales dans le canton de Fribourg. Elle aborde les bases légales et directives existantes, puis s'intéresse aux étapes traditionnelles du traitement archivistique (collecte, classement, évaluation, conditionnement). Elle distingue les tâches accomplies dans le cadre du recensement, et les étapes qui sont du ressort des paroisses, insistant sur la nécessaire participation des paroisses à la démarche. Enfin, des zones plus grises sont également abordées, telles que les archives audiovisuelles (le support rend la conservation plus délicate), les bibliothèques (bibliothèques du clergé organiquement liées à la paroisse ou collections artificielles) et la question de l'archivage électronique dans les paroisses.

En collaboration avec

WISSEN SCHAFFT WERT.

UNIL | Université de Lausanne Faculté des lettres